

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 19 Décembre 2008

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES TRANSPORTS

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 3/06

OBJET : Aide régionale pour l'extension de la vidéosurveillance et le déploiement d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur des Courriers d'Ile-de-France.

- Cantons : Claye-Souilly, Dammartin-en-Goële, Meaux nord et Mitry-Mory.

**RÉSUMÉ** : Le présent rapport propose à l'Assemblée départementale deux projets de délibération permettant de solliciter auprès de la Région Ile-de-France, les subventions relatives à l'extension de la vidéosurveillance et au déploiement d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs, pour les véhicules des Courriers d'Ile-de-France circulant en Seine-et-Marne. Ce projet n'a pas d'incidence financière pour le Département.

Dans le cadre du renforcement de l'attractivité et de la sécurité des transports en commun franciliens, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et la Région Ile-de-France accordent aux entreprises de transports, des subventions pour le développement des dispositifs de géolocalisation et de vidéosurveillance dans les autobus en lignes régulières.

Toutefois, les aides régionales ne pouvant être versées directement aux entreprises de transports, les CIF ont sollicité l'appui du Conseil général sur ce projet pour l'ensemble des lignes desservant la Seine-et-Marne.

Ainsi, comme c'était le cas pour l'acquisition et le renouvellement des autocars du réseau départemental Seine-et-Marne Express, je vous propose que le Département sollicite pour le compte de l'entreprise, les subventions régionales et les reverse à celle-ci.

Les Courriers d'Ile-de-France (CIF), qui exploitent 69 lignes régulières sur la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise et la Seine-et-Marne, souhaitent développer deux actions visant à améliorer le service et la sécurité des voyageurs.

La première est la mise en place d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur (SAEIV). Ce projet consiste à déployer un système de géolocalisation des bus permettant d'informer les clients en temps réel, d'aider à l'exploitation et également d'améliorer la sécurité.

La seconde consiste au déploiement de caméras de vidéosurveillance à bord des bus afin de sécuriser les déplacements et de pouvoir être réactif à toutes situations critiques.

Le projet des CIF étant très ambitieux au vu du nombre de lignes et de véhicules concernés, le déploiement du SAEIV et de la vidéosurveillance se fera en plusieurs étapes.

Pour le SAEIV, le projet porte dans un premier temps, sur les 31 véhicules localisés au centre de Tremblay-en-France et desservant les lignes suivantes en Seine-et-Marne :

- Le réseau de Villeparisis

Ligne 21 « Villeparisis marché – Villeparisis-bois-fleury »  
 Ligne 17 « Villeparisis marché – Villeparisis-centre-marché »  
 Ligne 18 « Villeparisis marché – Domaine du Morfondé ».

- Le réseau de Mitry-Mory

Ligne 3 « Mitry-Claye RER – Compans écoles »,  
 Ligne 71 « Mitry-Villeparisis RER – Mitry ZAC de la Vilette-aux-Aulnes »,  
 Ligne 16 « Mitry-Claye RER – Villeparisis-Mitry RER »,  
 Ligne 20 « Mitry-Claye RER – Roissypôle »,  
 Ligne 22 « Vaujours – Saint-Mard RER »,  
 Ligne 116 « Mitry-Mory la Vilette-aux-Aulnes – Collège Langevin ».

- Lignes aux risques et périls

Ligne 13 « Mitry-Mory – Chelles RER SNCF »,  
 Ligne 19 « Villeparisis/Mitry RER – Le Pin-clos-Marchais »,  
 Ligne 23 « Mitry-le-Neuf – Villeparisis – Roissypôle RER ».

- Les lignes du réseau Allobus Seine-et-Marne

Pour les autres lignes régulières qui circulent en Seine-et-Marne (notamment les lignes du réseau Goëlys), qui représentent 38 véhicules sur le centre CIF de Dammartin-en-Goële, les études de mise en place du SAEIV seront lancées fin 2009.

Concernant la vidéosurveillance, le parc des véhicules des CIF est déjà partiellement équipés (34 véhicules) depuis 2004. Le projet d'extension de la vidéosurveillance concerne donc l'équipement de 60 véhicules circulant en Seine-et-Marne sur les réseaux de Villeparisis, Mitry-Mory et Goëlys, répartis comme suit sur les dépôts de Tremblay-en-France et Dammartin-en-Goële :

	<b>Centre de Dammartin</b>	<b>Centre de Tremblay</b>
Articulés	1	1
Autobus	5	8
Autocars	39	6
Total	45	15

Je vous propose donc d'approuver les deux projets de délibérations relatifs à l'aide régionale permettant au Département de solliciter les subventions relatives à l'équipement en

vidéosurveillance et SAEIV des véhicules circulant en Seine-et-Marne et dont les subventions régionales s'élèvent à 133 266 € pour la vidéosurveillance et 68 820 € pour le SAEIV.

Ces délibérations n'auront aucune implication financière pour le Département, les dépenses étant équivalentes aux recettes qui seront versées par la Région Ile-de-France.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions et si elles recueillent votre accord, d'adopter les deux projets de délibérations joints au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 3/06 A des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. WALKER  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Aide régionale pour l'extension de la vidéosurveillance et le déploiement d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur des Courriers d'Ile-de-France.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu les délibérations CR 47-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 et CR 44-98 du 1<sup>er</sup> octobre 1998 modifiant la délibération et CR 34-94 du 20 octobre 1994 du Conseil régional d'Ile-de-France, relatives à la politique régionale à l'amélioration des services de transports en commun exploités par des entreprises privées, cette aide régionale étant accordée aux collectivités locales ayant signé un contrat avec une entreprise privée de transport en commun de voyageurs,

Vu la délibération CR 70-98 du 4 décembre 1998 relative à la contribution du Conseil régional à l'amélioration de la sécurité en Ile-de-France modifiée par la délibération CR 13-02 du 27 juin 2002,

Vu la délibération CP 08- du 2008 relative à la contribution du Conseil régional à hauteur de 133 266 € au déploiement d'un système de vidéosurveillance aux Courriers d'Ile-de-France,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article 1 : De solliciter auprès de la Région Ile-de-France, une subvention à hauteur de 50 % de la somme HT engagée, plafonnée à 133 266 €, pour le déploiement d'un système de vidéosurveillance dans les 60 véhicules de transports en commun de la société des Courriers d'Ile-de-France,

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil général à signer tous les documents y afférents.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ



Dossier n° 3/06 B des rapports soumis à la commission  
n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteurs : M. WALKER  
Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

M. EUDE  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 19 Décembre 2008

OBJET : Aide régionale pour l'extension de la vidéosurveillance et le déploiement d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur des Courriers d'Ile-de-France.

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu les délibérations CR 47-01 du 1<sup>er</sup> octobre 2001 et CR 44-98 du 1<sup>er</sup> octobre 1998 modifiant la délibération et CR 34-94 du 20 octobre 1994 du Conseil régional d'Ile-de-France, relatives à la politique régionale à l'amélioration des services de transports en commun exploités par des entreprises privées, cette aide régionale étant accordée aux collectivités locales ayant signé un contrat avec une entreprise privée de transport en commun de voyageurs,

Vu la délibération CR 70-98 du 4 décembre 1998 relative à la contribution du Conseil régional à l'amélioration de la sécurité en Ile- de-France modifiée par la délibération CR 13-02 du 27 juin 2002,

Vu la délibération CP 08 du 2008 relative à la contribution du Conseil régional à hauteur de 68 820 € au déploiement d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur aux Courriers d'Ile-de-France,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

### **DECIDE**

Article 1 : d'autoriser le Président du Conseil général à solliciter auprès de la Région Ile-de-France une subvention à hauteur de 50 % de la somme HT engagée, plafonnée à 68 820 €, pour le déploiement d'un système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur dans 31 véhicules de transport en commun de la société des Courriers d'Ile-de-France,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer tous les documents y afférents.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

